

## Réduire davantage les émissions de CO<sub>2</sub> par unité d'aliments produits

Avec le Green Deal, l'Europe ambitionne de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030. Nous souhaitons y contribuer en réduisant chaque année nos émissions de 1,5 % d'équivalent CO<sub>2</sub> par unité d'aliments produits.



**Des aliments et  
boissons neutres  
sur le plan climatique :  
est-ce possible ?**

### Quel est notre objectif à l'horizon 2025 ?

Lors de la production de denrées alimentaires et de boissons (NACE 10, 11 et 12), les entreprises sont à l'origine d'émissions de CO<sub>2</sub> par leur utilisation de gaz pour le chauffage et la cuisson, d'électricité pour le refroidissement et le fonctionnement des machines (scope 1 et 2) et de gaz fluorés dans les installations de refroidissement. Notre secteur s'efforce de réduire considérablement ses émissions de gaz à effet de serre.

Nous souhaitons contribuer à la réalisation des objectifs de l'Europe qui ambitionne une réduction de 55 % des émissions de CO<sub>2</sub> entre 1990 et 2030. Depuis 1990, les entreprises alimentaires ont réduit leurs émissions absolues de CO<sub>2</sub> de 18,5 %. Nous voulons poursuivre dans cette voie en réalisant une réduction annuelle de 1,5 % par unité produite. D'ici 2025, nous souhaitons atteindre une réduction totale d'au moins 30 % par unité produite par rapport à l'année de référence 2005. En 2019, la réduction relative était de 12%. Notre secteur ambitionne de plus que doubler cet effort d'ici 2025.

Nous optons pour une baisse relative du CO<sub>2</sub> par rapport aux données de production. Une réduction absolue, comme l'exige l'initiative Science Based Targets, est une tâche très ardue pour l'industrie alimentaire, car les entreprises doivent alors également réduire leur croissance (et les émissions de CO<sub>2</sub> supplémentaires). Suite à la croissance de ces dernières années, l'industrie alimentaire enregistre effectivement une augmentation absolue de ses émissions de CO<sub>2</sub>.

Après 2025, grâce à l'évolution vers des sources d'énergie à faible teneur en carbone et d'autres investissements innovants, nous pourrons réaliser une réduction absolue de nos émissions de CO<sub>2</sub>. Nous œuvrons également à une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans la chaîne alimentaire.

### Comment entendons-nous réaliser cet objectif ?

- Nous continuons à investir dans des mesures visant à optimiser l'efficacité énergétique de nos processus.
- Nous produisons nous-mêmes de l'énergie renouvelable ou investissons dans des installations en dehors de nos sites afin de rendre l'énergie utilisée plus écologique.

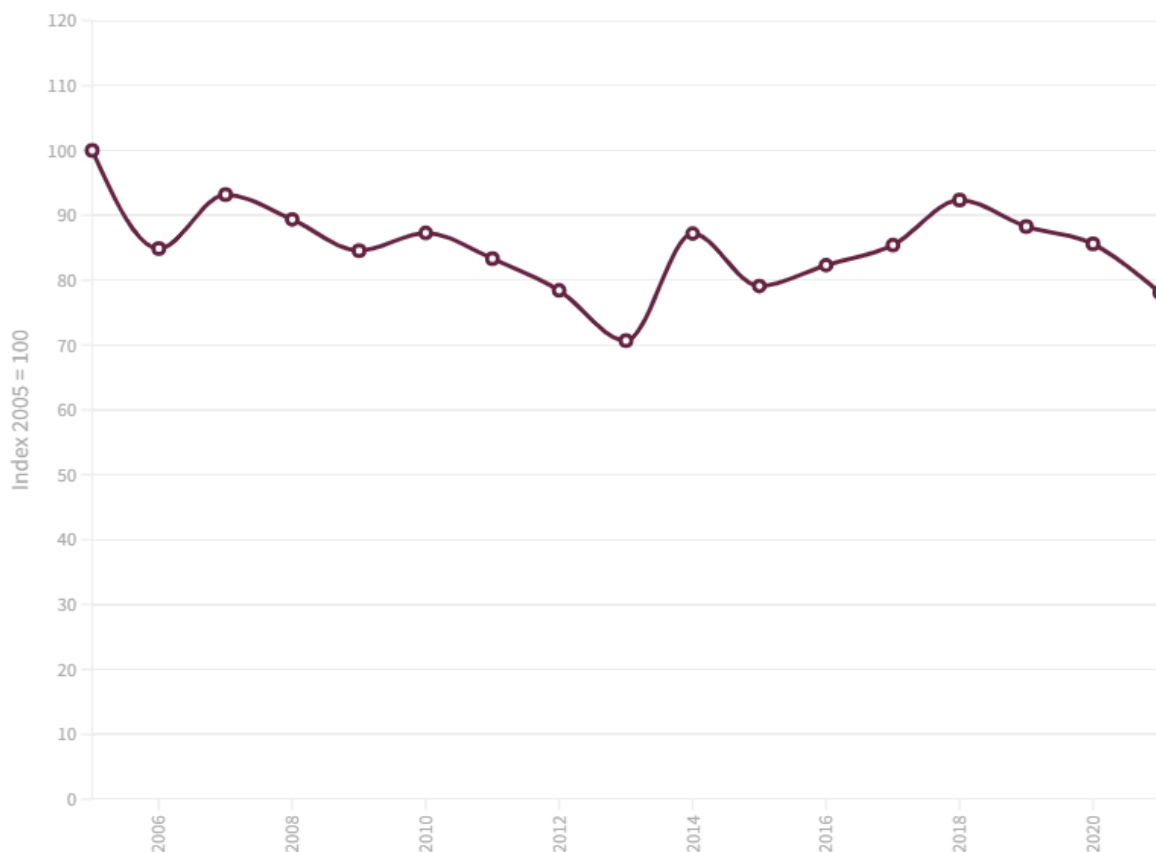
- Nous avons créé des réseaux d'apprentissage sur l'énergie afin de dépasser le cadre des mesures classiques d'efficacité énergétique.
- En partenariat avec les autorités flamandes et wallonnes et d'autres secteurs industriels, nous donnerons un nouveau sens aux Conventions énergétiques ainsi qu'à "l'Accord de branche", afin de créer un climat positif pour les efforts consentis par nos entreprises.
- Dans le cadre des plans régionaux de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, nous nous assurons que les PME investissent effectivement dans des mesures de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> par le biais d'un accompagnement concret adapté à leurs besoins.
- Nous lançons des projets innovants avec des partenaires désireux de développer des vecteurs d'énergie à faible teneur en carbone.

## Où en sommes-nous aujourd'hui ?

L'indice CO<sub>2</sub> du graphique ci-dessous montre l'évolution relative des émissions de CO<sub>2</sub> par unité produite par an, normalisée à 100 pour l'année de référence 2005. Par unité produite, nous entendons l'évolution relative du volume produit. Nous approchons ce volume par le biais de chiffres économiques corrigés de l'inflation. Il s'agit donc de l'évolution du volume exprimé en euros courants.

Nous disposons actuellement des chiffres jusqu'à l'année 2021. Depuis 2005, l'indice s'est amélioré de 22%.

### Évolution des émissions de CO<sub>2</sub> par unité de production par an



Source : climat.be, Banque Nationale de Belgique, Fevia

Les émissions de CO<sub>2</sub> sont la somme des émissions directes (scope 1) et des émissions indirectes (scope 2) :

1. Les émissions directes sont les émissions de CO<sub>2</sub> sur les sites de production des entreprises alimentaires. Elles concernent essentiellement l'utilisation de gaz naturel. La source de ces données est l'ensemble des émissions d'équivalent CO<sub>2</sub> publiées dans [l'Inventaire belge des émissions de gaz à effet de serre](#).
2. Les émissions indirectes sont les émissions de CO<sub>2</sub> pendant la production de l'électricité achetée par des entreprises alimentaires. Ces données sur l'électricité achetée sont conservées par Eurostat. Pour calculer la quantité de CO<sub>2</sub> émise par cette électricité achetée (g CO<sub>2</sub>/kWh d'électricité), nous utilisons les chiffres de l'Agence européenne pour l'Environnement

Les chiffres économiques proviennent de la Banque nationale de Belgique. Nous utilisons les chiffres de la production au niveau belge. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des chiffres absolus.

## Émissions absolues de CO<sub>2</sub> de l'industrie alimentaire belge



Source : [climat.be](http://climat.be)

Les entreprises alimentaires signataires de l'Accord de branche s'engagent à améliorer leur efficacité énergétique de 22,5 % et à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> par produit de 27,8 % d'ici 2023 par rapport à 2005. Ces objectifs sont presque atteints fin 2022, ce qui prouve que les entreprises alimentaires wallonnes investissent davantage et plus vite que prévu. En Flandre, au cours de la période 2014-2020, les entreprises alimentaires ont économisé plus de 7,6 % d'énergie. Cette économie est le résultat des mesures d'économies d'énergie qui ont été mises en place. L'économie est la différence entre la consommation d'énergie réelle et la consommation d'énergie si les entreprises alimentaires ne prenaient pas de mesures.

## Quelles sont les actions concrètes de notre secteur ?

- Les entreprises alimentaires installent des centrales de cogénération sur leurs sites de production, un moyen efficace de produire à la fois de la chaleur et de l'électricité.
- Plus de 160 entreprises alimentaires participent aux accords énergétiques volontaires régionaux, notamment "Les Accords de branche énergie & CO<sub>2</sub> pour l'Industrie" en Wallonie et la Convention énergétique en Flandre. Elles s'engagent à prendre des mesures avec un retour sur investissement jusqu'à 5 ans (en Wallonie) et un taux de rendement interne de 14 % pour les entreprises relevant du système d'échange de quotas d'émissions et un TRI de 12,5 % pour toutes les autres entreprises (en Flandre). Cela va bien au-delà d'un plan d'investissement normal d'une entreprise.
- Chaque année, nous produisons également plus de 75 000 MWh d'électricité renouvelable grâce à des panneaux solaires, des éoliennes ou des unités de bio-cogénération.
- Dans le cadre de l'élimination progressive légale des gaz réfrigérants à forte teneur en CO<sub>2</sub>, nous investissons dans de nouvelles installations avec des gaz alternatifs tels que l'ammoniac ou le CO<sub>2</sub> et assurons un système de détection systématique des fuites.
- Fevia Vlaanderen gère le projet énergétique Easy Food Energy Savers, ou EFES en abrégé, afin d'aider les PME à prendre des mesures d'économie d'énergie. Parmi les exemples de telles mesures d'économies d'énergie, nous pouvons citer l'éclairage LED, le colmatage des fuites d'air comprimé, l'isolation des tuyaux et l'investissement dans des panneaux solaires.
- Un réseau d'apprentissage sur les économies d'énergie créé par Fevia Vlaanderen avec le soutien de Vlaio nous permet de dépasser le cadre des mesures classiques d'économie d'énergie. Lors du premier réseau d'apprentissage en 2021, les participants ont examiné plus en détail la réutilisation de la chaleur résiduelle, les différents types de chaleur verte, l'électrification, la place d'une installation de cogénération dans le futur système énergétique et l'énergie en tant que service.

## Qu'avons-nous fait depuis le lancement de la roadmap ?

- Fevia Vlaanderen a lancé avec succès deux réseaux apprenants supplémentaires avec respectivement 12 et 11 entreprises alimentaires. Un quatrième réseau d'apprentissage est en préparation. Au cours du deuxième réseau apprenant, les entreprises alimentaires ont approfondi ensemble divers sujets tels que la géothermie profonde, les Power Purchase Agreements et le refroidissement économe en énergie. Au cours du troisième réseau apprenant, les entreprises alimentaires ont approfondi ensemble divers sujets tels que la géothermie profonde, les pompes à chaleur, l'innovation énergétique et la flexibilité.
- Fevia participe activement aux discussions pour la nouvelle convention énergétique en Flandre et l'Accord de branche en Wallonie. La nouvelle convention énergétique entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- Fevia Vlaanderen a apporté la contribution requise à l'étude sur le verdissement des vecteurs d'énergie en Flandre. Par conséquent, plusieurs entreprises alimentaires ont lancé concrètement des projets visant à écologiser leur demande de chaleur.
- Depuis le lancement du projet EFES en octobre 2017, 51 PME flamandes ont reçu la visite de l'ontzorg. Ce projet s'est achevé au début de l'année 2023.
- En 2022, Fevia a organisé toute une série d'événements avec ses partenaires pour informer, inspirer et motiver les entreprises :
  - Le 31 janvier, Fevia a organisé un webinar sur les objectifs européens en matière d'émissions de CO<sub>2</sub> et leur impact sur l'industrie alimentaire. Quelque nonante entreprises y ont assisté.
  - Le 3 mai, quarante entreprises flamandes ont été inspirées par les bons exemples d'autres entreprises alimentaires.
  - Le 15 novembre, Fevia Wallonie, en collaboration avec le Cluster TWEED et WagraLim, a organisé une séance d'information à la brasserie Orval sur les solutions durables en matière d'énergie et d'eau.
  - Avec le titre 'Devenez un énergénie', Fevia lance toute une série de webinaires/sessions d'information pour ses membres. Voici quelques-unes des thématiques abordées : « Comment acheter de l'énergie intelligente ? », « Quelles sont les subventions prévues pour la transition énergétique ? » et « Quelles mesures d'économie d'énergie puis-je prendre en tant qu'entreprise ? ».
  - Le 29 septembre, Fevia a organisé un webinar en collaboration avec Cluster Tweed sur les moyens juridiques, techniques et économiques permettant aux entreprises de décarboniser et de protéger leurs coûts énergétiques.
- Fevia a engagé une conseillère économie circulaire/bas carbone. En collaboration avec Sowalfin et Fevia Wallonie, elle se rend dans nos PME wallonnes du secteur alimentaire pour les aider à se concentrer sur l'économie circulaire. Elle a également fourni des conseils et des orientations aux entreprises sur les questions énergétiques. Cette collaboration s'est interrompue à la fin de l'année 2023.